

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 5 juillet 2021 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

En raison du prolongement de l'état d'urgence sanitaire, la séance se tient sans la présence du public. L'enregistrement verbal de la réunion sera publié sur le site internet de la municipalité dès que possible.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Pascal Richard
M. Stéphane Beauregard
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Éric Beauregard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

96-07-2021

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Diane Ferland
appuyé par M. Pascal Richard
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 juin 2021;
4. Rapport de l'inspecteur municipal;
5. PRABAM;
6. Nomination des personnes responsables de l'application du règlement G-100.1;
7. Mandat à Avizo – Plans et devis, demande de certification d'autorisation et ingénierie;
8. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
 - 8.1. Demande de dérogation mineure pour la propriété matricule 8147-46-9095;
9. Rémunération du personnel électoral;
10. Autorisation de signature des ententes de travail pour l'année 2021;
11. Adhésion à la Chambre de commerce de la région d'Acton;

12. Entente concernant le remplacement de l'entente relative à la création d'une régie intermunicipale en matière de loisir;
13. Liste des comptes;
14. Divers :
 - 14.1. Validité des licences pour chien;
 - 14.2. Représentant à la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie et à la Régie intermunicipale de Roxton;
 - 14.3. Réparation de l'asphalte dans le chemin de la Mine;
 - 14.4. Fermeture du bureau municipal le 6 août 2021 pour formation;
 - 14.5. Nouveau logo pour la Municipalité du Canton de Roxton;
15. Rapport des comités;
16. Correspondance;
17. Questions de l'assemblée;
18. Levée de l'assemblée.

97-07-2021

3. **Adoption du procès-verbal de la séance du 7 juin 2021**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 7 juin 2021;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par M. Éric Beaugard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée

98-07-2021

4. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beaugard

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport tel que rédigé et d'autoriser travaux de remplacement des ponceau et de creusage de fossés dans le Petit 9^{ème} Rang.

Adoptée

5. **PRABAM**

Le gouvernement du Québec a présenté le Plan d'action pour le secteur de la construction qui vise à tirer pleinement profit du Plan québécois des infrastructures et à relancer l'économie dans le contexte où elle a durement été touchée par la pandémie. Une des mesures de ce plan consiste à mettre en place un programme visant à accorder une aide financière aux municipalités de 5 000 habitants et moins pour leur permettre de réaliser rapidement des travaux à leurs bâtiments municipaux. Ainsi, la Municipalité pourra bénéficier d'un montant maximal de 98 663 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

99-07-2021

6 **Nomination des personnes responsables de l'application du règlement G-100.1**

Il est proposé par Mme Diane Ferland
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- que M. Mario Lafontaine, inspecteur municipal soit la personne autorisée à émettre les constats d'infraction relatifs aux règlements uniformisés G-100.1;
- que M. Guy Cusson, directeur de la Régie contre la protection des incendies de Roxton Falls, soit autorisé à émettre les constats d'infraction relatifs au chapitre 13 du Règlement G-100.1, soit l'allumage de feux en plein air;
- que les personnes autorisées à émettre les permis relatifs aux règlements uniformisés soient les suivantes :
 - M. Mario Lafontaine, inspecteur municipal;
 - Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière;
 - Mme Peggy Gélinas, adjointe administrative;

Adoptée

100-07-2021

7. **Mandat à Avizo – Plans et devis, demande de certification d'autorisation et ingénierie**

CONSIDÉRANT le glissement de terrain survenu en bordure de la rivière Noire dans le Petit 11^{ème} Rang en 2020;

CONSIDÉRANT QU'Avizo a déposé une offre de services au montant de 24 900 \$ pour la réalisation des travaux suivants :

- Conception détaillée de la solution visant à corriger la problématique du talus;
- Plans et devis préliminaires et pour autorisation;
- Préparation des clauses techniques et environnementales relatives aux travaux;
- Demande d'autorisation (MELCC) et d'examen à MPO.

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services fait partie intégrante de la présente résolution;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard
appuyé par M. Pascal Richard
et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat à Avizo conformément à l'offre de service datée du 23 juin 2021.

Adoptée

101-07-2021

8.1. **Demande de dérogation mineure pour la propriété matricule 8147-46-9095**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure touche la propriété située au 1634, rang Petit 11 (lot numéro 3 841 514, matricule 7950-16-3136 appartenant à Daniel Noiseux et Sylvie Champigny ainsi que le lot numéro 3 841 520, matricule 7951-23-8626 appartenant à 9088-0725 Québec inc.)

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone agricole (503);

CONSIDÉRANT QUE le demandeur veut modifier la configuration du lot 3841 514 pour le que lot 3 841 520 puisse avoir accès au rang Petit 11 que ce dernier est actuellement enclavé par rapport à la rue;

CONSIDÉRANT QUE cette demande devra l'objet d'une autorisation préalable de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la proposition est de créer un lot pour les bâtiments d'élevage (18 mètres de largeur) et un autre lot pour le reste de la terre (20 mètres de largeur).

CONSIDÉRANT QUE la demande est donc pour autoriser la création de 2 nouveaux lots d'une largeur avant continue de 18 mètres et de 20 mètres respectivement;

CONSIDÉRANT QUE la largeur avant continue minimale, pour un lot non desservi (ni aqueduc, ni égout) est de 45 mètres, tel que prévu au tableau 5-1 de l'article 5.3 du Règlement de lotissement 181-2003;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif ont pris en considération tous les éléments du dossier notamment, l'impact sur le voisinage, la localisation des bâtiments sur la propriété et les possibilités de créer un précédent sur d'autres demandes du même type.

CONSIDÉRANT QUE le projet n'affecte pas le droit de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QUE l'impact de la demande est faible;

CONSIDÉRANT QUE le problème à l'origine de la demande comporte des risques très faibles de se répéter ailleurs et ainsi générer d'autres demandes du même type;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait une amélioration de la situation puisqu'il n'y aurait plus de lot enclavé;

CONSIDÉRANT QUE le lot de la maison sera conforme en tout point au règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE même si la dérogation mineure est acceptée, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise avant de pouvoir réaliser le lotissement;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard
appuyé par M. François Légraré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure demandée.

Adoptée

102-07-2021

8. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

103-07-2021

9. **Rémunération du personnel électoral**

CONSIDÉRANT QUE le 7 novembre prochain se tiendront les élections municipales;

CONSIDÉRANT QUE du personnel électoral sera engagé pour travailler le jour du scrutin ainsi que le jour du vote par anticipation;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

La rémunération du personnel électoral sera versée conformément au Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux (chapitre E-2.2, r.2, Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités);

Qu'une compensation de 50\$ sera remise aux substituts pour la journée du scrutin;

Que les membres du conseil autorisent toute personne qui cumule plus d'un poste à recevoir la rémunération pour chacun des postes qu'il occupe;

Que les membres du conseil autorisent la dépense pour le service d'un buffet pour le personnel électoral lors de la journée du scrutin et du vote par anticipation.

Adoptée

104-07-2021

10. **Autorisation de signature des ententes de travail pour l'année 2021**

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard

Appuyé par M. François Légaré

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à signer les ententes de travail des employés pour l'année 2021 conformément aux conditions entendues en fin d'année 2020.

Adoptée

105-07-2021

11. **Adhésion à la Chambre de commerce de la région d'Acton**

Il est proposé par M. Éric Beaugard
Appuyé par Mme Diane Ferland
Et résolu à l'unanimité des conseillers d'adhérer à la Chambre de commerce de la région d'Acton.

Adoptée

106-07-2021

12. **Entente concernant le remplacement de l'entente relative à la création d'une régie intermunicipale en matière de loisir**

ATTENDU QUE le VILLAGE et le CANTON se sont prévalus des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente prévoyant la création d'une régie intermunicipale en matière de loisirs;

ATTENDU QUE cette entente relative à la création d'une régie intermunicipale en matière de loisir est entrée en vigueur le 18 mai 1989;

ATTENDU QUE des discussions ont eu lieu entre les parties afin de mettre en commun, en plus de l'exploitation et l'administration d'un centre communautaire, leurs services de loisirs et de culture ainsi que l'exploitation et l'administration d'une bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE les parties se sont entendus sur les modalités d'une nouvelle entente ayant pour objet leurs services de loisirs et de culture, l'exploitation et l'administration d'une bibliothèque municipale ainsi que l'exploitation et l'administration d'un centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE les parties aux présentes conviennent de s'adresser à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour procéder à la modification de l'Entente relative à la création d'une régie intermunicipale en matière de loisir;

PAR CONSÉQUENT,

il est proposé par M. Stéphane Beaugard

secondé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Stéphane Beauchemin, maire et Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer *l'Entente concernant le remplacement de l'entente relative à la création d'une régie intermunicipale en matière de loisir*.

Qu'une copie de l'entente signée des représentants des municipalités du Canton de Roxton et du Village de Roxton Falls soit envoyée au *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* pour approbation.

Adoptée

107-07-2021

13. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par Éric Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer
totalisant 74 948.38 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du
Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes
prévus au budget.

108-07-2021

14.1 **Validité des licences pour chien**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du chapitre 11 du règlement G-100.1 il y a lieu
d'officialiser la période de validité des licences pour chien;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard
appuyé par Mme Diane Ferland
et résolu à l'unanimité des conseillers que les licences pour chien soient
valides du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. Les propriétaires
auront jusqu'au 1^{er} mars de chaque année pour acquitter leur facture.

Adoptée

109-07-2021

14.2 **Représentant à la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie
et à la Régie intermunicipale de Roxton**

CONSIDÉRANT QUE M. Stéphane Beauregard a manifesté son intérêt à se
faire remplacer à titre de représentant de la Municipalité du Canton de Roxton
siégeant sur les conseils d'administration de la Régie intermunicipale de
protection contre les incendies et la Régie intermunicipale de Roxton;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard
appuyé par M. Éric Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Pascal Richard soit nommé
représentant de la Municipalité du Canton de Roxton en remplacement de
M. Stéphane Beauregard sur le comité de la Régie intermunicipale de
protection contre l'incendie de Roxton Falls et la Régie intermunicipale de
Roxton.

Adoptée

110-07-2021

14.3 **Réparation de l'asphalte dans le chemin de la Mine**

Il est proposé par M. François Légaré
Appuyé par M. Stéphane Beaugard
Et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les travaux de réparation de l'asphalte sur le chemin de la Mine conformément à la soumission no. 9423 d'Asphalte Bernier au coût de 4455 \$ plus taxes. D'autoriser également la réparation de l'asphalte sur le chemin de la Mine à l'endroit où l'asphalte a été abîmé par une machinerie.

Adoptée

111-07-2021

14.4 **Fermeture du bureau municipal le 6 août 2021 pour formation**

Il est proposé par M. Éric Beaugard
Appuyé par Mme Diane Ferland
Et résolu à l'unanimité d'autoriser la fermeture du bureau municipal vendredi le 6 août 2021 pour formation du personnel administratif.

Adoptée

112-07-2021

14.5 **Nouveau logo pour la Municipalité du Canton de Roxton**

CONSIDÉRANT QUE le logo de la Municipalité était le même depuis plus de 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont choisi de revoir le logo de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beaugard

Appuyé par Mme Diane Ferland

Et résolu à l'unanimité des conseillers que le nouveau logo de la municipalité soit le suivant :



Le bleu représente l'eau en principal accent étant donné que le Canton de Roxton est la municipalité ayant le plus de kilomètres de cours d'eau dans la MRC d'Acton. Ensuite le vert représente les champs et les boisés. Le jaune représente les récoltes. L'agriculture est également représentée par le bâtiment de ferme et l'acériculture par la cabane à sucre.

Adoptée

113-07-2021

18. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

